

# Consignes de Sécurité

Voici, présentées dans ce document, les consignes de sécurité applicables sur notre terminal.

Le respect de ces règles et comportements ont pour objet d'assurer votre sécurité et celle de nos salariés.

Alors, respectons-les ensemble !

La Direction de TGO

## CONSIGNES DE CIRCULATION

### Respectez le plan de circulation en vigueur sur le site



Le Code de la route s'applique sur le site, alors respectez-le  
La vitesse des véhicules sur le site est limitée à 30km/h.



Néanmoins, vous roulez au pas dans les zones à faible visibilité, dans les zones où il y a présence de personnes ou d'autres engins

Utiliser l'avertisseur sonore pour signaler votre passage



Le stationnement des véhicules ne doit pas générer des désordres de circulation. Les accès et voies doivent rester praticables en permanence.

Dans les entrepôts ou sur le terminal, vous emprunterez les allées de circulation pour vous rendre jusqu'à la zone des opérations.

## CONSIGNES GENERALES



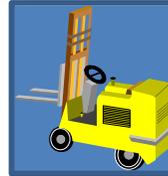
Port obligatoire des chaussures de sécurité, casque et vêtement **Haute Visibilité**



Port obligatoire des gants lors de manipulation de matériels



Veillez à rester toujours visible des autres intervenants sur le terminal



Les véhicules que vous conduisez doivent être en bon état et laissés propres et également en bon état. Si vous constatiez un problème ou une anomalie, merci le signaler aussitôt à l'atelier ou au responsable d'exploitation.



L'introduction et la consommation de boissons alcoolisées et substances illicites sont interdits sur le site.



L'utilisation du téléphone portable est strictement interdit lors des conduites ou manœuvres. Arrêtez-vous dans une zone ne mettant pas en cause votre sécurité et celle des autres.



Accès sur le terminal strictement réservé aux personnes habilitées

Utiliser les poubelles appropriées pour y jeter vos déchets. Respecter l'ordre et la propreté, ne laissez pas traîner d'objet au sol



## ORGANISATION DES SECOURS

### En cas d'accident :

**PRÉVENIR** ou faites alerter le(s) **Sauveteur(s) Secouriste(s) du travail** le plus proche et le **Service SSE au 02 40 45 85 86** ou **Poste de garde du terminal au 02 40 45 85 62**

Un appel aux pompiers sera engagé.

En cas d'accident grave, appelez les pompiers

### N° d'urgence

Sapeurs  
Pompiers



18

Police



17



### En cas d'incendie :

**INTERVENIR** en attaquant le feu à l'aide des extincteurs appropriés

**ALERTER** ou faites prévenir immédiatement **Service SSE au 02 40 45 85 86** ou **Poste de garde du terminal au 02 40 45 85 62**

**DÉGAGER** le véhicule du quai

**ÉVACUER** les lieux dans le calme jusqu'au point de rassemblement situé à l'entrée du site

**LAISSER LIBRE** l'accès des pompiers et facilitez leur intervention

**RETOUR** sur site uniquement sur ordre



**5 DAE** sont à votre disposition sur le terminal